

CONVENTION DE MINI – STAGE

Entre :

EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres Lycée Jacques Bujault route de la roche 79500 Melle Représenté par son Directeur Benoît DIELETTIENS	(établissement d'origine du candidat) _____ _____
	Représenté par : (Nom et fonction) _____

Art. 1 : La présente convention de mini-stage est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommée dans l'article 3.

Art. 2 : L'accueil et l'information donnée au stagiaire sont fonction de l'orientation choisie.

Classe de 3e EA
Mardi 27 avril 14 h -17h

Art 3 : La présente convention concerne l'élève (nom – prénom) :

Nom et adresse du responsable légal : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Art. 4 : Durant le stage, le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, de mesures sanitaires en lien avec la COVID 19, d'horaires, de discipline et de respect des biens et des personnes.

Nous vous demandons de prévoir une tenue de travail adaptée et une paire de bottes propres

En cas de problème, le lycée Jacques Bujault se réserve la possibilité de remettre sans délai le stagiaire à l'établissement d'origine ou à son responsable légal.

Convention établie en 1 exemplaire original le _____.

Le/Les responsable légaux de l'élève	Pour information, la.le stagiaire
Le chef d'établissement d'origine	Le directeur de l'EPLEFPA Benoît DIELETTIENS